

# POLITIQUE DE PARTICIPATION PARENTALE A L'ÉCHELLE DU DISTRICT EN 2010

\* \* \* \* \*

## PARTIE I. ATTENTES GÉNÉRALES

**LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** (le “District Scolaire”) accepte d’appliquer les conditions statutaires suivantes:

- En application du Titre I, Programme de la Partie A et en accord avec la section 1118 de l’Acte Aucun Enfant Laissé Derrière de 2001, précédemment l’Acte de l’Education Élémentaire et Secondaire (ESEA), le District Scolaire mettra en action des programmes, activités et procédures tendant à la participation des parents - tuteurs dans toutes ses écoles conformément à la Section 1118 de la Loi sur l’Education Primaire et Secondaire (ESEA), Titre I, Programmes Partie A). Ces programmes, activités et procédures seront développés après une étroite consultation des parents - tuteurs des enfants participants.
- En application de la section 1118, le District Scolaire s’assurera que le niveau requis de participation parentale dans ses écoles soit en accord avec la section 1118(b) de l’ESEA, et que chaque école inclue, comme élément composant, un accord école - parent en rapport avec la section 1118 (d) de l’ESEA.
- Dans l’application du Titre I Conditions de la Participation Parentale, le District Scolaire et ses écoles, dans la mesure du possible, assureront toutes les conditions pour une participation totale des parents - tuteurs dont la connaissance de la langue anglaise est limitée, les parents - tuteurs handicapés, et les parents - tuteurs d’enfants immigrés, incluant l’information et les rapports scolaires requis par la section 1111 de l’ESEA dans un format unifié et compréhensible, et aussi dans des formats alternatifs si la demande est faite, et dans la mesure du possible, dans une langue que les parents - tuteurs comprennent.
- Le District Scolaire impliquera les parents - tuteurs des enfants touchés par le Titre I dans les décisions concernant l’utilisation du 1 pour cent des fonds du Titre I réservé à la participation parentale, et s’assurera que pas moins de 95 pour cent du 1 pour cent sera réservé directement aux écoles pour les activités liées aux parents ou toute autre activité en lien avec l’école et ceci d’un commun accord entre les parents et l’administration.
- L’action du District Scolaire sera régie par la définition statutaire suivante de la participation parentale, et exigera que ses écoles développent des programmes, activités et procédures dans le respect de cette définition:

*La participation parentale signifie la participation des parents - tuteurs dans une communication régulière, et à deux sens, comprenant la formation académique de l'élève et autres activités scolaires, tout en assurant---*

*(A) que les parents - tuteurs jouent un rôle intégral en assistant leur enfant dans ses études;*

*(B) que les parents - tuteurs soient encouragés à être actifs dans la formation de leur enfant à l'école;*

*(C) que les parents - tuteurs restent des partenaires privilégiés dans la formation de leur enfant et qu'ils soient inclus, là où c'est nécessaire, dans toute prise de décision et dans les comités consultatifs d'aide à la formation de leur enfant*

*(D) l'exercice d'autres activités telles que défini dans la section 1118 de l'ESEA.*

**PARTIE II DESCRIPTION DE LA MANIÈRE AVEC LAQUELLE LE DISTRICT APPLIQUERA LES ÉLÉMENTS REQUIS DE LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PARENTALE À L'ÉCHELLE DU DISTRICT**

1. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents - tuteurs dans le développement en commun du plan de participation parentale à l'échelle du district sous la section 1112 de l'ESEA:

- Faire participer le Titre I District - Parent Comité Consultatif (*Parent Advisory Committee; PAC*) dans les discussions du plan de participation parentale du District Scolaire
- Inviter tous les parents d'élèves du District à travers le programme du District Scolaire les Parents sont des partenaires égaux (*Parents Are Equal Partners; "PREP"*) à participer dans les discussions du plan de participation parentale du District

2. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents - tuteurs dans le processus d'évaluation et d'amélioration scolaire sous la section 1116 de l'ESEA:

- Envoyer une directive signée par la Superintendante aux Superintendants Régionaux et Directeurs concernant cette obligation au plus tard le 15 Septembre de chaque année
- Les représentants du Titre I seront disponibles pour travailler en collaboration avec les responsables des parents et le personnel du Bureau d'implication des parents et familles, afin d'offrir des sessions de formation au niveau du District, de la région et de l'école sur les différents aspects du Titre I.
- Les écoles développeront les moyens pour recueillir l'avis des parents ainsi que des signatures du personnel non scolaire du District, concernant le Plan d'action de l'école. Les

*School Advisory Councils* (SAC) sont un moyen d'augmenter la participation et la responsabilité des parents.

- Prévenir à l'avance les parents des réunions ou annulation de réunions à travers des bulletins, les associations scolaires et communautaires, sur les tableaux d'affichage (incluant les panneaux électroniques), des appels téléphoniques et les courriers envoyés à domicile.
- Rendre accessible aux parents/tuteurs dont la langue originelle est autre que l'Anglais, les services linguistiques dans les 8 langues prédominantes du District y compris les résumés des points majeurs du Plan d'action, avec dans la mesure du possible, l'assistance du personnel bilingue directement sur le site.

3. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** fournira la coordination nécessaire, l'assistance technique, et autre en vue d'assister le Titre I à effectivement programmer et implanter des activités de participation parentale dans le double but d'améliorer le niveau scolaire de l'enfant et la performance des écoles:

- Organiser des ateliers à l'intention des écoles sur la participation parentale en collaboration avec les *NCLB District Liaisons*, les *Regional NCLB Liaisons*, les Parents médiateurs à l'échelle du District et des écoles, les Liaisons écolesle *Philadelphia Home and School Council* (PHSC), le *Title I Parent Advisory Committee*, la *Philadelphia Right to Education Task force*, *PARENT POWER* et d'autres groupes de parents.
- Offrir des cours de développement professionnel instruits par les parents et tuteurs aux anciens et nouveaux principaux ainsi qu'à d'autres administrateurs, sur les meilleurs moyens de participation des parents et tuteurs.
- Former le personnel existant responsable de la participation parentale (par exemple, les Parents médiateurs, les Liaisons écoles-communauté, les Coordinateurs scolaires et les Assistants conseillers pédagogiques bilingues) pour assister les écoles dans l'implantation des programmes de participation parentale.
- Tenir prêt pour toute aide technique, le personnel régional ainsi que le personnel du Bureau d'Équité dans l'Éducation, le Bureau d'Aide Éducative Spécialisée, le Bureau de Participation des Parents, de la Famille et de la Communauté et les Partenariats à base confessionnelle.
- Le Bureau du Titre I fournira l'assistance technique aux écoles et organisations parentales, telles que le *Title I Parent Advisory Committee* (PAC), les Associations domicile et école, la *Philadelphia Right to Education Task Force*, *PARENT POWER* et le Groupe Parents-communauté.
- Assurer une coordination des efforts de développement professionnel par l'entremise de l'*Office of Instruction and Leadership Support*.
- Organiser des ateliers pour parents dans le but d'accroître les résultats scolaires des élèves et la participation des parents.
- Organiser des ateliers à l'intention des parents volontaires sur la sécurité à l'école, la diversité culturelle, la résolution des conflits, le service clientèle et d'autres sujets si nécessaire.
- Assurer une formation ou donner des informations aux *School Advisory Councils* (SAC). A partir de Septembre 2010, chaque SAC devra indiquer comment il pense travailler avec les parents de Titre I PREP pour programmer des sessions de formation en amélioration pour

les parents au sein de leurs écoles.

- Les parents des PREP Régionaux serviront de conseillers aux principaux et aux membres des SACs sur comment répondre aux besoins des élèves et des parents dans le Plan d'action et dans le Budget de leur école.
- En concordance avec Imagine 2014, faciliter l'accès des parents et des familles aux enseignants et aux principaux.

4. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** coordonnera et intégrera les stratégies de participation parentale dans le Titre I avec les stratégies de participation parentale des programmes suivants: Head Start, Reading First, Comprehensive Early Learning Centers, Bright Futures, Even Start, Parent Child Home, et Cradle to Classroom, en:

- Organisant des réunions trimestrielles entre le Bureau d'éducation préscolaire et le Bureau de participation des parents et de la famille, le Bureau responsable de la participation parentale à l'échelle du District, incluant la participation des représentants des parents de différents programmes et organisations. Les comptes-rendus de ces réunions seront disponibles sur demande.
- Tenant des sessions jointes de formation ou des présentations pour les parents; avant le début de l'année scolaire; au moment de la transition du pré-jardin d'enfants au jardin d'enfants et les interventions qui peuvent être utilisées au domicile.
- Faisant participer de groupes de parents d'élèves issus des programmes préscolaires dans les présentations aux familles dont la langue maternelle n'est pas l'Anglais.

5. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** prendra les mesures suivantes pour assurer, avec la participation des parents - tuteurs, une évaluation annuelle du contenu et de l'efficacité de cette politique de participation parentale afin de mesurer son impact sur l'engagement parental dans le Titre I, Partie A écoles. L'évaluation inclura l'identification de barrières à une plus grande participation des parents - tuteurs dans les activités de participation parentale (avec une attention particulière pour les parents - tuteurs qui sont économiquement désavantagés, handicapés, ont une connaissance limitée de la langue anglaise, une formation limitée, ou sont d'une minorité ethnique ou raciale). Le District Scolaire utilisera les résultats de l'évaluation de sa politique de participation parentale et de ses activités pour développer des stratégies poussant à une participation plus effective des parents, et de revoir, si nécessaire (et avec la participation des parents - tuteurs), ses politiques de participation parentale.

L'objectif premier de la Politique de Participation Parentale est d'augmenter la participation des parents au niveau du District Scolaire de Philadelphie. Au sein de cet objectif, trois sous - objectifs ont été établis:

- a) Encourager l'apport des parents dans les règlements et procédures du District Scolaire;
- b) Rendre l'école et ses infrastructures plus accessibles aux parents; et
- c) Permettre aux parents d'obtenir le plus d'information possible à propos des résultats scolaires de leurs enfants et comment accéder aux ressources qui peuvent contribuer à leur éducation.

En fonction des ressources disponibles, le Bureau de Recherche et Évaluation (ORE) ou un évaluateur externe fonctionnant sous la direction de ORE emploiera les méthodes suivantes pour évaluer le niveau d'achèvement des objectifs et sous - objectifs : enquêtes (comprenant Enquête à l'Échelle du District des administrateurs, enseignants, parents, et élèves), groupes spéciaux de parents, analyse documentée, ainsi que des observations directes des réunions et ateliers de formation.

6. **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** développera l'aptitude des écoles et des parents à favoriser une forte participation parentale dans le double but d'assurer une implication effective des parents et tuteurs, et de supporter le partenariat entre l'école en question, les parents et tuteurs et la communauté pour l'amélioration des résultats scolaires, à travers les activités suivantes clairement décrites ci-dessous:

A. Le District Scolaire va, avec l'assistance de son Title I, Part A Écoles et les Bureaux de l'enseignement et de l'apprentissage, de la responsabilité, Title I, et/ou la Participation des familles et de la communauté et les Partenariats à base confessionnelle, et le Bureau des services éducationnels spécialisés apporteront les supports appropriés aux parents et tuteurs des enfants desservis par le District Scolaire ou l'école, en comprenant les sujets suivants et en entreprenant les actions décrites dans ce paragraphe,

- Les standards des sujets académiques de l'État,
  - Les standards de performance académique estudiantine,
  - Les Examens académiques locaux et d'État y compris les examens complémentaires,
  - Les conditions du Title I, Part A
  - Comment suivre les progrès de leurs enfants, et
  - Comment collaborer avec les éducateurs:
- 
- Le Bureau du Title I sera disponible pour collaborer et coordonner avec divers bureaux et groupes de parents pour fournir des présentations et des ateliers sur le Title I en concordance avec le *No Child Left Behind Act*.
  - Encourager les écoles à inviter les parents/tuteurs aux séances de formation professionnelle des écoles quand les sujets cités ci-dessus sont discutés.
  - Recommander que les principaux ajoutent un aspect parental aux séances de formation professionnelle dans les écoles.
  - Supporter la participation des parents aux conférences et ateliers de formation comme le Comité de conseil des parents de l'état de Pennsylvanie, la Conférence régionale pour l'inclusion familiale, la 31<sup>e</sup> Conférence annuelle pour l'inclusion familiale (Coalition pour l'inclusion parentale de Pennsylvanie), le Réseau national de partenariat des écoles, la Conférence pour des écoles de qualité de Pennsylvanie, l'Association des coordinateurs des programmes fédéraux en Pennsylvanie, les Conférences sur l'information parentale, et les Instituts du gouverneur de la Pennsylvanie.
  - Comme condition de parrainage demander aux parents/tuteurs qui participent aux conférences et ateliers de devenir des formateurs eux-mêmes ou de rédiger un rapport.
  - Informer les parents/tuteurs en des termes clairs et simples.

- Dans les limites de faisabilité, tenir des ateliers dans la langue d'origine des familles dont la première langue n'est pas l'Anglais.
- Remettre aux parents/tuteurs les matériaux du Bureau de l'enseignement et de l'apprentissage et des autres bureaux, y compris dans la mesure du possible les traductions qui pourraient être utiles.

B. Le District Scolaire va, avec l'assistance de ses écoles, fournir du matériel et de la formation pour aider les parents et tuteurs à travailler avec leurs enfants afin d'améliorer leurs résultats scolaires dans les domaines tels que la formation littéraire, l'usage de la technologie, ou besoin sera, et aussi de favoriser l'inclusion des parents, dans la région, en:

- Implémentant les résolutions de l'Université parentale, dans des régions offrant un ensemble de cours pour les parents dispensés par le personnel du District Scolaire parmi d'autres et portant notamment sur comment l'on peut aider son enfant à l'école et en informatique.
- Travaillant avec différentes agences, incluant mais non limité à *Office of Attendance and Truancy*, *PA Parent Information and Resource Center* (PIRC) et le *PA State Parent Advisory Council* (SPAC) pour établir les *Parent Resource Centers/Corners/Rooms* dans les écoles.
- Offrant une formation en informatique et autres afin d'aider les parents/tuteurs à comprendre *FamilyNet* comme étant un outil de suivi des résultats de leurs enfants.
- Encourageant les écoles à travers le District et/ou le Superintendent régional inviter au moins deux parents, un représentant et un substitut, de participer au programme de *Title I Parents Are 'R' Equal Partners* (PREP) du District Scolaire. Le District Scolaire offrira à chaque trimestre, à tous les représentants du PREP des cours de développement professionnel touchant aux divers sujets du Title I.
- Suggérant que les parents du Title I de l'école soient invités à entreprendre des changements au *Title I Parent Engagement Policy* et *Parent-School Compact* (quand nécessaire).
- Utilisant les listes de présence de chaque réunion de PREP pour suivi avec le personnel régional (Superintendent régional adjoint ou un représentant) quand une école n'est pas représentée par un parent.
- Favorisant la participation de trois parents de chaque région pour servir dans le *School District's Title I Parent Advisory Committee* (PAC). Les représentants de PAC seront requis de tenir des réunions mensuelles dans leur région pour les représentants PREP de ces mêmes régions. A leur tour, les représentants PREP sont supposés offrir des cours d'amélioration dans leurs écoles.
- Aidant les écoles à planifier et mettre en place des activités scolaires comme la littérature pour la famille et des soirées dédiées aux mathématiques en famille ainsi que d'autres ateliers pour aider les parents/tuteurs à comprendre comment aider leurs enfants à atteindre leurs potentiels académiques en coordination avec les Bureaux régionaux, le Bureau de l'enseignement et de l'apprentissage et le Bureau d'instruction et d'aide au leadership.
- Mettant à disposition le personnel du District pour conduire les sessions formations et présentations au Comité foyer école, aux Associations foyer école,

*Philadelphia Right to Education Task Force, Parent Leadership Academy, Title I PAC* et à d'autres rencontres des organisations parentales ou communautaires.

- Conduisant les ateliers ci-dessus et fournissant les matériels dans les langues autres que l'Anglais quand c'est possible.
- Tenant les ateliers ci-dessus dans les locations à proximité des écoles telles qu'au sein des bibliothèques, des structures communautaires et des organisations religieuses où les familles se sentent plus à l'aise.

C. Le District Scolaire va, avec l'assistance de ses écoles et parents/tuteurs, éduquer ses enseignants, son personnel des services estudiantins, directeurs d'écoles et d'autres membres du personnel, sur les voies à suivre pour atteindre, communiquer avec, et travailler avec les parents/tuteurs comme partenaires de valeur et contribuant positivement sur les méthodes d'implémentation et de coordination des programmes parentaux et la construction des liens entre parents /tuteurs et les écoles, en :

- Concevant et implémentant une série de formations professionnelles centrées autour des thèmes ci-dessus.
- Incluant les parents et tuteurs comme formateurs lors des sessions avec les administrateurs, enseignants, et d'autres membres du personnel coordonnées par le Bureau d'instruction et d'aide au leadership et le Bureau de participation des parents, familles et communauté et les partenariats à base confessionnelle.
- Planifiant régulièrement des réunions entre le Bureau d'instruction et d'aide au leadership, le Bureau de participation des parents, familles et communauté et les partenariats à base confessionnelle, le Bureau des services éducationnels spécialisés, et les représentants des parents du Title I Parent Advisory Committee.

D. Le District Scolaire va, dans la mesure du possible et de l'acceptable, coordonner et intégrer les programmes et activités d'inclusion parentale avec '*Head Start, Reading First, Comprehensive Early Learning Centers, Bright Future, Even Start, Parent Child Home*', et '*Cradle to Classroom*' et autres programmes. Il va aussi conduire autres activités comme les centres de ressources pour parents. Ces activités encouragent et supportent les parents – tuteurs à participer pleinement dans l'éducation de leurs enfants, en:

- Tenant des rencontres entre les bureaux chaque trimestre comme mentionné au point 4 ci-dessus.
- Incluant les parents/tuteurs et personnel des programmes ci-dessus dans les activités du Parent Advisory Council.
- Assurant une assistance aux enfants en pré-scolaire et apprenant l'anglais (ELL) et à leurs familles.

E. Le District Scolaire va entreprendre les actions suivantes pour assurer que toutes les informations relatives aux programmes scolaires et parentaux, les réunions, et autres activités, sont expliquées aux parents/tuteurs des enfants participant dans un format compréhensible et uniforme. Cela inclus les formats spéciaux sur requête, et, dans la mesure du possible, dans un langage dont les parents/tuteurs peuvent comprendre:

- Dans les limites de la faisabilité, sauf la ou la loi fédéral requiert d'autre langage, fournir des communications en langage clair et simple.
- Fournir les glossaires pour expliquer les acronymes et jargon.
- Dans les limites de la faisabilité fournir sur demande les matériels pour personnes avec handicap visuel comme les documents écrits avec de grosses lettres.
- Fournir les résumés et introductions des documents officiels.
- Fournir les cassettes audio et vidéo des documents spéciaux.
- Fournir sur demande les explications orales des documents écrits.
- Mettre de façon convenable à la disposition des familles dont la première langue n'est pas l'Anglais un accès aux services des langues par traduction sur site ou par téléphone.
- Distribuer largement les notifications sur les activités à l'échelle du District pour permettre aux parents et aux enfants d'avoir des expériences culturelles, des activités et des programmes différents.
- Publier sur le site informatique du District les communications mentionnés ci-dessus.
- Fournir des communications en utilisant l'appel automatique, le lien parent, et les sites Web de l'école.
- Développer un moyen systématique de collection des annonces et informations pertinentes.
- Demander aux partenaires communautaires, y compris les bibliothèques, les centres récréatifs, les organisations communautaires et les organisations religieuses, d'aider à la dissémination des informations.
- Dans la mesure du possible, faire les annonces sur la télévision du District PS – TV, d'autres chaînes publiques et, à la radio.
- Dans la mesure du possible, placer dans la mesure du possible les annonces dans la presse locale, y compris les journaux en langue d'origine, les journaux éducatifs, et les journaux locaux.

### **PARTIE III. NOTIFICATION PARENTALE ET PARTICIPATION AUX REFORMES POUR LES ÉCOLES EN ÉTAT CORRECTIF OU DE RESTRUCTURATION**

A. *But.* La Commission de Réforme Scolaire reconnaît sa responsabilité dans l'application des exigences nationales du 'No Child Left Behind Act of 2001 (NCLB)' dans les écoles du (District Scolaire) concernant la participation parentale dans la planification et l'application des réformes, définies par 20 U.S.C. § 6316(b)(7) et (8) pour les écoles en situation corrective action et de restructuration sous NCLB. Cette politique offre les procédures assurant notification aux parents et les opportunités pour les parents et professeurs à participer dans ces actions de réformes fondamentales.

B. *Délégation de Responsabilité.* Réservant à son équipe de directeurs et la Commission de Réforme Scolaire elle-même la prise des décisions conformément à la Loi des Écoles Publiques de Pennsylvanie, incluant mais pas limitée à 24 P.S. §§ 5-510, 6-693, et 6-696, la Commission de Réforme Scolaire décide que, pour:

#### 1. Écoles en Situation Corrective

- a. Le District Scolaire publiera et disséminera toute information relative à toute action corrective le District Scolaire entreprend conformément à la sous-section 6316(b)(7) du NCLB dans une école
  - (1) Au public et aux parents de chaque élève inscrit dans l'école sujette à l'action corrective;
  - (2) Dans un format compréhensible et uniforme et, dans la mesure du possible, traduit dans un langage que le parent peut comprendre; et
  - (3) À travers des moyens comme l'Internet, les médias les agences publiques, y compris le site informatique du District Scolaire.

## 2. Écoles en Situation de Restructuration

### α. Le District Scolaire devra

- (1) Si, après une (1) année scolaire complète d'action corrective sous 20 U.S.C. § 6316(b)(7), une école sujette à telle action corrective n'arrive pas à réaliser les progrès annuels requis, alors le District Scolaire préparera un plan et prendra les dispositions nécessaires pour opérer une ou plusieurs options parmi les alternatives de gestion offertes par le 20 U.S.C. § 6316(b)(8)(B);
- (2) Notifier aussitôt les enseignants et les parents à chaque fois qu'une école est assujettie à une restructuration conformément aux sous-sections 6316(b)(8)(A) et (B); et
- (3) Donner aux enseignants et parents une véritable chance de :
  - (a). Commenter avant d'entreprendre toute action conformément aux sous-sections 6316(b)(8)(A) et (B); et
  - (b). Participer dans le développement de tout plan conformément aux sous-sections 6316(b)(8)(A)(iii) (offrant une gestion alternative pour une école).

## 3. Devoirs.

- a. Le Bureau Title I du District Scolaire, ou d'autres bureaux similaires tels que le Bureau du Directeur Général peut désigner, en travaillant conjointement avec le Bureau de Communication et le Directeur des Affaires Académiques, donnera les notices nécessaires aux parents comme exigée par le NCLB et la présente Politique, et organisera, parrainera et favorisera le processus de participation parentale requise par le NCLB et cette Politique.
- b. Chaque fois que possible, le District Scolaire intégrera les notices, réunions et autres exigences mandatées par le NCLB et cette Politique dans les notices parentales existantes et les procédures de participation déjà implémentées conformément au NCLB, comme les plans d'amélioration de l'école et les règlements.

- c. Les communications avec les parents devront satisfaire 34 C.F.R. § 200.36, avec la provision que, comme définie par 34 C.F.R. § 200.36(c)(1), due aux circonstances locales, les officiels du District Scolaire et les écoles peuvent opter de fournir les informations comprenant les notices aux écoles pour distribution aux parents.

#### 4. Réserves.

- a. Le pouvoir de décision finale regardant les écoles en situation corrective ou en état de restructuration appartient à la Commission de Reforme Scolaire conformément au NCLB et au Code des Écoles Publiques de Pennsylvanie Public, *voir, ex.*, 24 P.S. §§ 5-510, 6-693, 6-696. Afin de remplir sa mission de reforme selon la loi, la Commission se réserve le droit à la discrétion pour toute décision relative à tous les cas présentés.
- b. Exposé aux réserves prévisibles, le District Scolaire recherchera et rendra raisonnablement possible les chances pour les parents à participer comme prodigue par NCLB en matière des décisions de restructuration concernant les écoles de leurs enfants. Les parents peuvent participer à travers leurs représentants, y compris les groupes communautaires et de défense. La Commission de Reforme Scolaire encourage la participation de toutes les parties intéressées et commises à l'amélioration de chaque école, et souhaite travailler avec les parents et tous les autres partenaires.
- c. L'implémentation de cette politique ne devra en aucune façon altérer les accords existants avec les unions de travailleurs et auxquels le District Scolaire est partie prenante, ou altérer d'autres accords auxquels le District Scolaire est partie prenante à partir de la Date Effective.

#### 5. Définitions.

- a. "Action Corrective" a la signification spécifiée dans le 20 U.S.C. § 6316(b)(7)(A) – (E) du NCLB.
- b. "Restructuration" a la signification spécifiée dans le 20 U.S.C. § 6316(8), et "gestion alternative" a la signification spécifiée dans le 20 U.S.C. § 6316(b)(8)(B).

### **PARTIE IV. POLITIQUE DISCRÉTIONNAIRE DE L'INCLUSION PARENTALE DANS LE DISTRICT.**

- Inclusion des parents – tuteurs dans le développement de la formation des enseignants, directeurs d'écoles, et autres éducateurs pour maximiser l'impact de cette formation ;
- Formation littéraire pour les parents – tuteurs basé sur 'Title I Even Start' et 'Family Literacy Funds';
- Paiement des charges raisonnables et nécessaires relatives aux activités d'inclusion parentale, y compris les coûts de transport et de prise en charge des enfants, afin de permettre à ces parents – tuteurs de participer aux rencontres de l'école et aux séances de formation dans le

cadre budgétaire ;

- Formation des parents – tuteurs pour accroître l’inclusion des autres parents – tuteurs ;
- Tenir des rencontres à l’école à divers moments, où conduire des conférences à la maison entre les enseignants et autres éducateurs, qui travaillent directement avec les enfants participants lorsque ces parents – tuteurs ne sont pas à même de participer aux conférences à l’école dans l’optique de maximiser l’inclusion et la participation des parents dans l’éducation de leurs enfants ;
- En vue d’améliorer l’inclusion parentale procéder aux recherches, adoption, et implémentation de modèles ayant fait leurs preuves ;
- Établissement au niveau du District d’un comité parental représentatif et inclusif pour contribuer dans toute matière relative à l’inclusion parentale comme stipuler dans les programmes Title I, Part A ;
- Définition des rôles appropriés des organisations communautaires et des opérateurs économiques, y compris les organisations religieuses, participant dans les activités parentales ; et
- Offrir les supports raisonnables pour les activités d’inclusion parentale définies par la section 1118 pouvant être requis par les parents – tuteurs.

#### **PARTIE IV. ADOPTION**

La Politique d’Inclusion Parentale du District a été développée et adoptée en collaboration avec les parents/tuteurs des enfants participant dans les programmes du Title I, Part A et, conformément aux résolutions des rencontres tenues le 19 Avril et le 17 Mai 2010.

Cette politique a été adoptée par **LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE** le 22 Septembre 2010 et sera en effet pendant une année scolaire. Le District Scolaire distribuera ces recommandations à tous les parents/tuteurs des enfants participant au Title I, Part A au plus tard le 30 Novembre 2010.

\_\_\_\_\_  
(Signature du représentant désigné)

\_\_\_\_\_  
(Date)

*Références:*

NCLB: 20 U.S.C. §§ 6316(b)(7), (8)  
C.F.R. 34 C.F.R. § 200.36  
State School Code: 24 P.S. § 1-101 *et seq.*, including 24 P.S. §§ 6-693, 6-696